Zeitschrift: Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie =

Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 22 (2004)

Artikel: Quelle(s) criminologie(s) demain? : Quelques scénarios imaginables,

notamment sur le plan suisse

Autor: Queloz, Nicolas

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1051141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NICOLAS QUELOZ

QUELLE(S) CRIMINOLOGIE(S) DEMAIN?

QUELQUES SCÉNARIOS IMAGINABLES, NOTAMMENT SUR LE PLAN SUISSE

Résumé:

La criminologie, entre théories et pratiques: dans bien des pays aujourd'hui la criminologie est à la fois une discipline scientifique, un système cohérent de formations et un ensemble de professions reconnues. La Suisse n'a pas atteint ce degré de développement.

Evolutions scientifiques de la criminologie: sur le plan des théories, la criminologie n'a pas vraiment évolué ces dernières années. Et ce ne sont pas des trivialités très en vogue (comme la «théorie» dite «de la fenêtre cassée» qui est à l'origine de la politique de «tolérance zéro») qui peuvent faire figure d'avancée scientifique. Elle a en revanche beaucoup développé ses domaines de recherche, de façon hétéroclite, des micro déviances proches à la macro criminalité globalisée. La criminologie de demain a surtout besoin d'un recentrage scientifique, à savoir d'un effort de synthèse, d'intégration et de réflexion autocritique quant à ses paradigmes et modèles théoriques et méthodologiques.

Attentes à l'égard de la criminologie de demain: les étudiants-es d'aujourd'hui (interrogés en novembre 2003) expriment des désirs précis, aussi bien quant aux formations, à la recherche scientifique, aux actions sur le terrain et à leurs priorités professionnelles.

Scénarios d'avenir pour la criminologie et conclusion: sans faire de «futurologie», il est possible de prévoir que la criminologie est menacée soit d'implosion (s'effondrant sous l'effet de son propre succès, trop rapide et mal digéré), soit d'éclatement causé par une hyper spécialisation de disciplines à l'identité plus forte (p. ex.: génétique, informatique, économie, écologie, droit), qui pourraient s'ériger en concurrentes voraces (notamment sur les marchés lucratifs de la formation et de la sécurité). Pour éviter de telles extrémités, les divers milieux de la criminologie (le GSC-SAK compris) doivent œuvrer à renforcer l'intégration et la professionnalisation des savoirs et des compétences criminologiques ainsi que des savoir être criminologue.

Zusammenfassung:

Kriminologie(n) der Zukunft? Einige denkbare Szenarien, namentlich in der Schweiz Die Kriminologie zwischen Theorie und Praxis: in vielen Ländern ist die Kriminologie gleichzeitig eine wissenschaftliche Disziplin und ein kohärentes Ausbildungssystem sowie eine Gesamtheit von anerkannten Berufen. Die Schweiz hat bisher diesen Entwicklungsstand nicht erreicht. Dafür gibt es viele Gründe. Sicherlich ist dies so wegen des komplexen Charakters der Kriminologie, wegen seiner Multidisziplinarität und schliesslich wegen seines sowohl theoretischen als auch praktischen Ansatzes.

Wissenschaftliche Entwicklung der Kriminologie: im wissenschaftstheoretischen Sinne hat sich die Kriminologie während der letzten Jahre nicht wirklich fortentwickelt. Es sind schliesslich nicht die stark beachteten Trivialitäten, wie beispielsweise die so genannte Theorie der «broken windows», welche am Ursprung der «zero tolerance»-Politik steht, die uns eine wissenschaftliche Entwicklung vortäuschen. Sie hat im Gegenteil ihre Forschungsgebiete in einem weitgestreuten Sinne weiterentwickelt, vom Bereich des zivilen Ungehorsames (Mikrokiminalität im Nahraum) bis hin zur organisierten Kriminalität (globalisierte Makrokriminalität). Die Kriminologie von Morgen hat vor allem eine wissenschaftliche Rückzentrierung nötig, d.h. sie braucht eine vermehrte Bemühung der Synthese und der Integration der im 20. Jahrhundert entwickelten Paradigma und Theorien. Dies insbesondere um eine bessere und vernetztere Erkenntnisse aus den so verschiedenen Forschungsobjekten ziehen zu können.

Erwartungen an die Kriminologie der Zukunft: zu dieser Fragestellung werden die wichtigsten Resultate einer im November 2003 bei Kriminologiestudierenden der Schweizer Universitäten von uns durchgeführte Umfrage vorgestellt.

Entwicklungsszenarien der Kriminologie und Schlussfolgerung: ohne die Zukunft voraussagen zu wollen, ist es absehbar, dass die Kriminologie durch zwei Gegensätze bedroht ist. Einerseits besteht die Gefahr, dass sie implodieren wird, d.h. sie scheint erdrückt zu werden durch ihren zu schnellen Erfolg, der schlecht geleitet wird; anderseits dass sie auseinander zu brechen droht, durch eine sehr weit führende Spezialisierung von einzelnen identitätsstarkeren und wettkämpferischen Disziplinen (wie beispielsweise in der Genetik, in Informatik, Ökonomie, in der Umweltwissenschaften oder im Recht). Um ein derartiges Auseinanderdrift zu verhindern, müssen die verschiedenen Akteure im Bereich der Kriminologie (einschliesslich der Schweizerischen Arbeitsgruppe oder SAK) zusammenarbeiten, um die Integration und die Professionalisierung des Wissens sowie der kriminologischen Kompetenzen zu verstärken.

1 La criminologie, entre théories et pratiques

«La criminologie, pour exister comme discipline, se doit d'être une science et une profession (...) Cette conception de la criminologie propose une approche compréhensive que peu de disciplines scientifiques et de professions adoptent comme idéal.» (SZABO/LEBLANC/OUIMET, 2003, 5–6)

Dans des pays comme la Belgique¹ ou comme le Canada² par exemple, la criminologie est aujourd'hui à la fois:

- une discipline scientifique
- un système de *formations* (programmes de baccalauréat, maîtrise, doctorat, modules de formation permanente)
- et un ensemble de *pratiques* et de *professions* (portant le label de «criminologues») reconnues.

La Suisse, malgré l'effort des pionniers, n'a pas encore atteint ce degré de développement et de maturité. Cela est dû, en partie seulement, au caractère complexe de la criminologie et à la nature forcément multidisciplinaire de ses concepts et méthodes, de ses objets d'études et de ses champs d'intervention.

1.1 Criminologie et sciences criminelles

Sur le plan scientifique, la criminologie est une discipline complexe, en particulier parce qu'elle est *pluridisciplinaire* (ses sources sont à la fois les sciences de la nature, les sciences humaines et les sciences sociales), *théorique* et *appliquée* (cf. Figure 1).

Les *buts* des sciences criminelles, auxquels la criminologie apporte son concours, sont aussi bien centrés:

En Belgique, les Écoles de criminologie ont déjà vu le jour en 1929 à l'Université de Louvain, en 1938 à l'Université de Gand et en 1946 à l'Université de Liège (cf. Kellens/Lemaître, 1998).

² Au Canada, la criminologie s'est fortement développée depuis 1960: cf. NORMANDEAU, 2001. La constitution d'un ordre professionnel en criminologie est aujourd'hui activement préparée au Québec.

• sur la *recherche des preuves* des activités délinquantes avec les «sciences forensiques», auxiliaires de la justice pénale;

- sur l'accumulation de savoirs relatifs aux auteurs, aux comportements délinquants, à leurs victimes ainsi qu'aux contrôles sociaux qu'ils suscitent et qui, selon la perspective épistémologique choisie, seront simplement descriptifs (inventaires, radiographies), voire plus ambitieusement explicatifs (étiologie) ou réflexifs (distance critique: cf. Kunz/Besozzi, 2003);
- que sur les interventions sociales, psychologiques et médicales auprès des auteurs et des victimes d'actes délinquants.

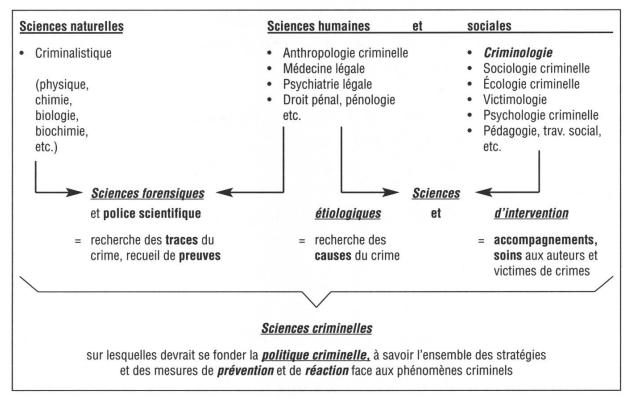


Figure 1 Criminologie et sciences criminelles

En ce qui concerne la contribution des sciences criminelles (et de la criminologie) à l'élaboration de la *politique criminelle* et aux diverses actions censées réguler la criminalité, les scientifiques ne se font aujourd'hui plus beaucoup d'illusions: la politique criminelle est très peu rationnelle (peu fondée sur les connaissances acquises), très politisée (très influencée par les idéologies, voire le populisme) et

très émotionnelle (menée au gré des drames criminels et des dysfonctionnements des appareils de contrôle). SCHUMANN (2003), qui n'a pas abandonné tout espoir d'une «rationalen Kriminalpolitik» attend surtout que la criminologie – via les interventions de politique criminelle – puisse davantage influer sur la production des normes pénales.³

1.2 Définition de la criminologie

Dans le fameux «Kleines kriminologisches Wörterbuch», H.J. ALBRECHT rappelle judicieusement qu'une définition unanime et convaincante de la criminologie n'existe pas et que le terme de 'criminologie' est avant tout la marque commune de nombreuses perspectives et confrontations scientifiques relatives à la criminalité (comme l'une des formes de comportements déviants), ainsi qu'aux actions de contrôle de la criminalité.⁴

M. KILLIAS souligne quant à lui que la criminologie moderne est avant tout «une science sociale» et cela en raison surtout «de la nature des questions que la pratique et la société lui soumettent, en vue de décisions de politique criminelle et sociale» (2001, 6).

Pour notre part, nous proposons la définition suivante de la criminologie:

- a) La criminologie fait partie des sciences de l'homme et de la société.
- b) Ses *objets d'étude* essentiels sont: le criminel; le crime; la criminalité; le contrôle et la réaction sociaux à ces phénomènes; les victimes d'actes criminels.

^{3 «}Zweifellos sind die Chancen für rationale Kriminalpolitik aber lokal begrenzt. Sie bestehen nur dort, wo Kriminalprävention nicht bloss symbolisch als Metapher benutzt, sondern faktisch erforderlich ist und auch real angestrebt wird» (Schumann, 2003, 211).

⁴ H.J. Albrecht (1993, 308): «Eine überzeugende knappe Definition der Kriminologie gibt es nicht. Kriminologie ist zunächst die Sammelbezeichnung für vielfältige wissenschaftliche Auseinandersetzungen mit Kriminalität als einer Form abweichenden Verhaltens sowie der Kontrolle von Kriminalität.»

c) Pour ces motifs, elle ne peut travailler et progresser que dans une *perspective interdisciplinaire*.

- d) Dans cette perspective, sa démarche de recherche et de connaissance doit être à la fois:
 - théorique et conceptuelle: réflexions et approfondissements relatifs aux sources, aux modèles de compréhension et d'explication ainsi qu'aux concepts-clés de la criminologie;
 - *empirique*: mise à l'épreuve d'hypothèses de travail selon une méthodologie scientifique, d'observation rigoureuse des faits, de relevés et enquêtes de terrain, de confrontation des données recueillies avec les connaissances déjà acquises, de comparaisons dans le temps et dans l'espace, etc.
 - et, complémentairement à la réflexion théorique et à l'approche empirique, la criminologie doit être soucieuse de ses *apports pratiques*, à savoir être une science *appliquée*, qui peut contribuer à la difficile élaboration de la *politique criminelle* (prévention, contrôle et sanction des comportements délictueux).

Enfin, il nous a paru intéressant de connaître l'opinion de la jeune génération des criminologues quant à leur définition ou plutôt leur représentation de la criminologie. Pour ce faire, nous avons interrogé, en novembre 2003, les étudiants et étudiantes qui suivaient un cours de criminologie dans les universités suisses⁵ (cf. Figure 2).

⁵ Il s'agissait, au semestre d'hiver 2003–04, des Universités de Berne, Fribourg, Genève et Lausanne (cf. Tableaux 1 et 2 en annexe). Je remercie mes collègues K.L. Kunz, C.N. Robert, M. Killias et A. Kuhn d'avoir consacré une partie d'un cours pour la passation du questionnaire aux étudiants-es.

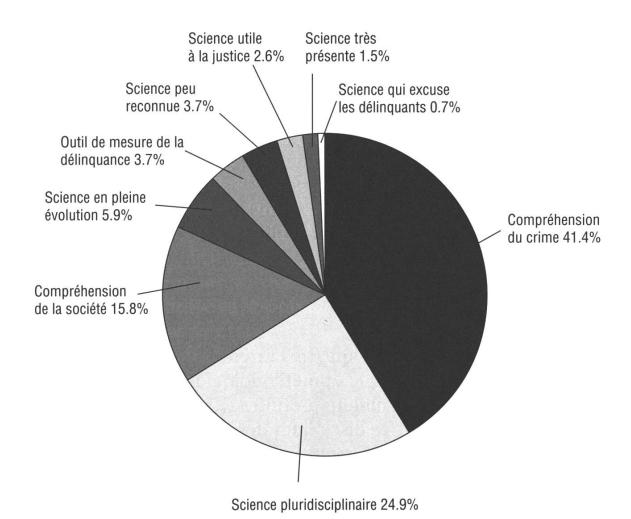


Figure 2 Quelle est votre idée ou votre image actuelle de la criminologie? (Nombre de répondants = 273)

2 Evolutions scientifiques récentes et à venir de la criminologie

2.1 Théories et méthodes nouvelles?

Nous sommes d'avis que, sur le plan scientifique et de son corpus théorique, la criminologie n'a pas vraiment évolué et n'a rien apporté de très neuf au cours de ces dernières années. Et ce n'est pas le truisme tellement à la mode baptisé «théorie des fenêtres brisées» (qui est à la base de la politique dite de «tolérance zéro» initiée au début des années 1990 aux USA), qui peut prétendre à être élevé au rang d'avancée scientifique ...

D'ailleurs, la criminologie n'a que très rarement développé son propre *instrumentarium* théorique et méthodologique, mais n'a fait que puiser et appliquer à son champ d'études des théories et des concepts appartenant à d'autres disciplines des sciences humaines et sociales: ⁷ l'approche de la socio-criminogenèse ainsi que de la psychocriminogenèse (dès les années 1920, sous l'ère de la «criminologie du passage à l'acte»), puis le courant de l'interactionnisme symbolique, développé d'abord en psychologie sociale, puis qui a stimulé le mouvement de la «criminologie du contrôle social» dès les années 1960, en sont de bonnes illustrations. Plus récemment, le paradigme de la psychologie développementale a été transféré et appliqué intensivement aux recherches sur les difficultés d'adaptation des enfants et adolescents ainsi que sur les déterminants de l'évolution des carrières délinquantes, dans le but surtout de développer des programmes de prévention, dès la prime enfance, auprès des sujets à risque, de

WILSON J.Q., KELLING G., Broken windows, in *Atlantic Monthly*, 1982, 3, 29–38: ces auteurs sont partis de l'observation que le processus de dégradation de certains quartiers urbains accroissait les désordres sociaux qui, eux-mêmes, renforçaient le sentiment d'insécurité des résidents. Ils proposaient par conséquent de rompre ce cercle vicieux, p. ex. en remplaçant les fenêtres cassées des immeubles. Si toutes ces observations sont judicieuses, elles ne méritent toutefois pas l'appellation de «théorie».

[«]Dazu möchte ich ... daran erinnern, dass die Kriminologie über ein originäres und eigenes Theorieressort bekanntlich nicht verfügt, sondern in theoretischer Hinsicht eine eher parasitäre Orientierung praktiziert und bevorzugt. Den theoretischen Gedanken leiht sie sich gerne ... in ihren Zuliefererdisziplinen verhaltens- und sozialwissenschaftlicher Herkunft aus...» (SACK, 2003, 73).

leurs parents et des personnes de référence importantes de la socialisation. M. Cusson (2003, 191), enthousiaste, n'hésite pas à affirmer que «l'accumulation des connaissances utiles à la prévention de la délinquance est telle depuis quelques années qu'il n'est pas exagéré de parler à ce propos de révolution intellectuelle ...», à son avis surtout parce que c'est ainsi la science qui a été «introduite dans le champ de la prévention», prenant enfin le pas sur les bonnes intentions et l'idéologie qui y ont très longtemps régné. C'est donc bien plutôt un progrès apporté à la qualité scientifique des méthodes de prévention et non la découverte de théories nouvelles en criminologie qui a ainsi été réalisée.

Pour C. Da Agra⁹, la criminologie actuelle est placée, voire coincée entre une «victimo-criminologie» et une *criminologie de la sécurité*: victime et sécurité sont devenus depuis les années 1990 les concepts-clés qui ont envahi, voire monopolisé les discours, les rationalités et les pratiques de la criminologie d'aujourd'hui. En revanche, sur le plan scientifique, théorique et épistémologique, la criminologie n'a pas (encore) fait sa révolution, caractérisée qu'elle est aujourd'hui par le «réalisme naïf» ou pragmatisme acritique (exemple type: la 'théorie de la fenêtre cassée') et par la criminologie technologique (criminologie actuarielle, criminologie développementale et criminologie situationnelle en particulier, toutes vouées à la gestion des risques).

K.L. Kunz est d'un avis assez proche:¹⁰ pour lui, la criminologie est désormais poussée à la limite de ses capacités (théoriques et pratiques) par la nouvelle orientation de la politique de sécurité dans nos «sociétés du risque». Il estime que les relations et la dépendance de la criminologie par rapport à la politique sont devenues trop fortes: si cela est certainement vrai aux USA, en revanche nous ne

⁸ Les principaux tenants de cette approche sont notamment: R. Tremblay et son équipe à Montréal, D. Farrington à Cambridge ou R. Clarke à l'Université Rutgers.

⁹ Cf. sa contribution dans cet ouvrage.

¹⁰ Cf. sa contribution dans cet ouvrage.

sommes pas du tout de cet avis en ce qui concerne la Suisse, où l'apport de la criminologie à la politique législative et criminelle est très faible. Pour sortir de la crise et se renouveler, Kunz estime que la criminologie a fortement besoin de recherche fondamentale (réflexive et critique), en particulier sur les concepts de risques, d'émergence de scénarios de risques et de gestion de ces risques. S. Krasmann va dans le même sens puisqu'elle estime qu'il faut travailler, en particulier à partir du concept de «macrocriminalité», à une criminologie comme science de réflexion sur les frontières de la vie sociale et normative.¹¹

2.2 Thèmes de recherche et populations visées

En revanche, ces vingt dernières années, la criminologie a considérablement augmenté et multiplié ses domaines de recherche, de façon très foisonnante, désordonnée et hétéroclite, ses intérêts allant des micro-déviances proches («incivilités», violences domestiques) à la macro-criminalité globalisée (criminalités économiques, financières, organisées¹², terrorismes).

«L'élargissement de la notion de criminalité à celle de risque social tout comme le passage» du concept de «comportements de délinquance» à celui de «situations de désordres», «s'inscrit dans une logique d'analyse où l'accent est mis sur les risques et non plus sur les faits ... (et) a contribué à la mise en place d'une rhétorique où s'affrontent un Nous, société menacée et un Eux, menaçant ...» d'où le développement de politiques de prévention sécuritaire destinées à protéger les personnes et cibles menacées. (Bellot/Morselli, 2003, 8–9).

¹¹ S. Krasmann (cf. sa contribution dans cet ouvrage): «... eine Kriminologie, die sich ... als eine Wissenschaft der Grenzbetrachtung versteht.»

¹² Sur les concepts de criminalité économique et de criminalité organisée, cf. QUELOZ (1999).

Nous illustrerons ci-dessous les thèmes et populations visés par la recherche criminologique récente (à trois niveaux: suisse, européen, mondial), pour en tirer quelques conclusions relatives à l'avenir.

2.2.1 Recherche criminologique en Suisse

Sans pouvoir être complet, en raison de la part importante prise à la fois par la recherche «libre» (choisie librement par les chercheursses) et par la recherche «sur mandat», nous mentionnerons ici un certain nombre de projets importants qui ont été réalisés en Suisse ces dernières années:

- sondages de victimisation (M. KILLIAS ET AL.);
- sondages de délinquance auto-reportée (M. KILLIAS ET AL.);
- étude sur la punitivité du public et sur la sévérité des juges (A. Kuhn et al.);
- étude sur les expériences de violence commise et subie par les jeunes (M. EISNER ET AL.);
- étude sur les représentations sociales de la sanction pénale (C.N. ROBERT ET AL.);
- le PNR 40 «Violence au quotidien Crime organisé» a été le tout premier programme national de recherche portant sur des thèmes criminologiques décidé par le Gouvernement et financé par le FNS-SNF (Fonds national suisse de la recherche scientifique)¹³: plus de 30 projets de recherche ont été réalisés (entre 1996 et 2002) dans ce cadre assez surprenant, allant de la violence dans la sphère privée, la violence publique (racisme), jusqu'aux aspects théoriques et aux manifestations de la criminalité organisée (marchés de drogues, prostitution et traite des femmes, corruption (N. QUELOZ ET AL., 2000), pratiques illégales dans les marchés publics de la construction, etc.);
- il a été complété par le PNR 40+, «Extrémisme de droite causes et contre-mesures», dont les projets ont démarré en été 2003 et se

¹³ Cf. la liste des PNR sur: http://www.snf.ch/fr/rep/nat/nat_nrp.asp (en français) ou http://www.snf.ch/de/rep/nat/nat_nrp.asp (en allemand).

poursuivront jusqu'à fin 2007, certains d'entre eux pouvant fournir des données intéressantes sur le plan criminologique;

- dans le cadre du PNR 51 «Intégration et exclusion», une recherche en cours de WICKER ET KUNZ porte sur les étrangers en détention et la question de leur difficile resocialisation;
- enfin, le PNR 52 «Enfance, jeunesse et relations entre générations dans une société en mutations» (2003–2008) comporte notamment trois projets centrés sur la prévention des problèmes d'adaptation de l'enfance à l'adolescence, sur la victimisation et sur la violence domestique pendant l'enfance.

2.2.2. Congrès de l'European Society of Criminology (Helsinki, sept. 2003)

La recherche criminologique européenne, illustrée par les exposés présentés lors de ce congrès, est large et variée. Voici l'éventail des thèmes traités à Helsinki:¹⁴

- insécurité urbaine et délinquance juvénile («eurogangs»);
- violence contre les femmes, facteurs de risque de viol, victimisation et programmes de soutien aux victimes;
- homicides:
- carrières criminelles, facteurs de récidive;
- aspects spatiaux de la criminalité; statistiques européennes;
- criminalités liées aux drogues; politiques des drogues;
- économie, entreprises et criminalité;
- «cybercrime», «computer crime»;
- criminalité organisée, criminalité transnationale, traite d'êtres humains;
- prévention de la criminalité, politiques de réduction de la criminalité;
- la police et son contrôle;
- le «sentencing» ou l'étude des décisions de justice;

¹⁴ ESC Criminology in Europe, Newsletter of the European Society of Criminology, July 2003.

- sanctions dans la communauté;
- prisons et traitements carcéraux.

2.2.3. Congrès mondial de la Société internationale de criminologie (Rio de Janeiro, août 2003)

Ayant lieu tous les cinq ans, le dernier congrès mondial a réuni près de 2400 personnes sur le thème global suivant: «Réduire le crime et promouvoir la justice: défis pour la science, la politique et les pratiques». Les débats des séances plénières ont porté sur ces sujets: 15

- Droit pénal, justice pénale et mondialisation; justice et droits de l'homme.
- Globalisation et lutte contre le terrorisme.
- Eco-criminalité ou crimes contre l'environnement.

Puis ce sont ces thèmes qui ont été discutés dans près de 120 ateliers:

- recherches sur la police, ses pratiques, son contrôle (24 ateliers!);
- criminalité économique (12 ateliers); corruption (3 ateliers); criminalité des entreprises (3 ateliers);
- «computer crime» (12 ateliers);
- drogues et criminalité (12 ateliers);
- criminalités organisées, comparaisons internationales (5 ateliers); réseaux sociaux et criminalité (4 ateliers);
- violence domestique (6 ateliers); victimisation et politiques d'aide aux victimes (3 ateliers); enfants victimes de crimes (1 atelier);
- criminalité et développement (3 ateliers); criminalité et démocratisation (2 ateliers);
- *«Ecological crime»* ou criminalité contre l'environnement (2 ateliers);
- politiques de prévention de la criminalité (2 ateliers); prévention du crime par le contrôle des armes à feu (1 atelier);

¹⁵ Cf. *Annales internationales de criminologie*, vol. 41, nos 1-2, 2003: Le 13^e Congrès mondial de criminologie – The XIIIth World Congress of Criminology.

 «Restorative justice» ou justice réparatrice (5 ateliers); criminalité et engagement de la société civile (7 ateliers); justice communautaire (1 atelier);

- sanctions et politiques pénitentiaires (3 ateliers);
- criminologie, formations et professionnalisation (2 ateliers).

2.3 Pour l'avenir

La criminologie de demain a, selon nous, fortement besoin d'un recentrage scientifique, à savoir d'un travail de synthèse, d'intégration et de renouvellement de ses modèles théoriques et méthodologiques; elle doit, sur le plan épistémologique, mener une réflexion auto-critique et éthique sur ses principaux paradigmes, rationalités et pratiques. Ses champs et sujets d'études étant devenus si vastes et différents, la criminologie doit mener cet effort de synthèse et d'intégration afin d'être capable de (di)gérer cette masse de connaissances de façon mieux coordonnée et plus cohérente.

En Suisse, outre la contribution (en collaboration internationale) à ce travail de réflexion théorique en profondeur, il y a de nombreux domaines d'études qui n'ont pas (ou très peu) été abordés et qu'il est nécessaire de développer. Nous pensons en particulier:

- aux recherches sur la police, les autres instances de justice pénale et leurs transformations et évolutions;
- à l'étude du «sentencing» ou des processus, contenus et impacts des décisions judiciaires, qui joueront un rôle très important dans la mise en application du nouveau code pénal, y compris de la difficile mesure d'internement (à vie ou non) des délinquants «dangereux»;
- à la criminalité contre l'environnement et à la recherche de moyens originaux de la prévenir et de la contrôler;
- à l'impact des nouvelles technologies notamment informatiques et de communication sur la criminalité;

 aux enjeux éthiques des politiques criminelles et de sécurité. Sans oublier, comme nous l'a rappelé JOSINE JUNGER-TAS¹⁶, l'importance croissante de la question de l'intégrité scientifique des chercheurs-ses et de sa protection.

3 Attentes à l'égard de la criminologie de demain

Grâce à notre enquête auprès des étudiants et étudiantes (réalisée en novembre 2003: cf. annexe)¹⁷, nous pouvons présenter ci-dessous les attentes et espoirs de la jeune génération face à la criminologie de demain.

3.1 Attentes en matière de formation

Les réponses relatives à l'avenir des formations en criminologie peuvent être regroupées comme suit (cf. Figure 3):

- près de 30% des répondants attendent davantage de possibilités de formations, soit une offre plus nombreuse, plus variée et accessible aussi aux non-universitaires;
- 25% des répondants souhaitent des formations plus scientifiques et plus spécialisées, que ce soit dans une direction plus psychologique (14% et davantage chez les femmes) ou plus sociologique (11%);
- 23% attendent des formations plus pratiques, fondées sur des cas concrets;
- et 22% des répondants espèrent une plus forte reconnaissance publique de la criminologie, surtout sous l'angle d'une meilleure reconnaissance professionnelle des criminologues et d'un accroissement de leurs débouchés d'emploi (13,5%); également du point

¹⁶ Cf. sa contribution dans cet ouvrage.

¹⁷ J'adresse mes chaleureux remerciements à mes collaborateurs, RAPHAËL BROSSARD ET BENOÎT MEYER-BISCH pour leur aide à l'élaboration et à l'exploitation du questionnaire.

de vue d'une plus grande médiatisation relative aux travaux de la criminologie (9%).

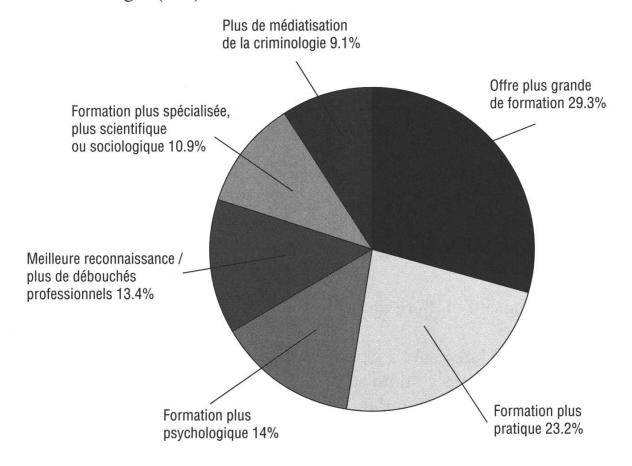


Figure 3 Quelles sont vos attentes de développements futurs de la criminologie en matière de formation? (N = 164)

3.2 Attentes en matière de recherche scientifique

Pour l'avenir de la recherche scientifique en criminologie, il est intéressant de relever, en ce qui concerne les priorités des jeunes femmes et des jeunes hommes (cf. Figure 4):

 que ces derniers privilégient surtout l'amélioration de l'efficacité de la recherche (des statistiques plus précises, des sondages plus réguliers, des analyses criminelles plus poussées) et un usage plus marqué des nouvelles technologies dans la recherche (ensemble: 53% de leurs attentes); • alors que les jeunes femmes donnent essentiellement la priorité (52% en tout) à des études plus spécialisées (en particulier sur les victimes, la délinquance sexuelle, la violence domestique et la délinquance juvénile ...) ainsi qu'à l'élargissement des populations étudiées (aux réseaux criminels, terroristes, de grand banditisme); de même, ce sont surtout elles qui souhaitent davantage d'études psychologiques, notamment sur le «profiling»¹⁸.

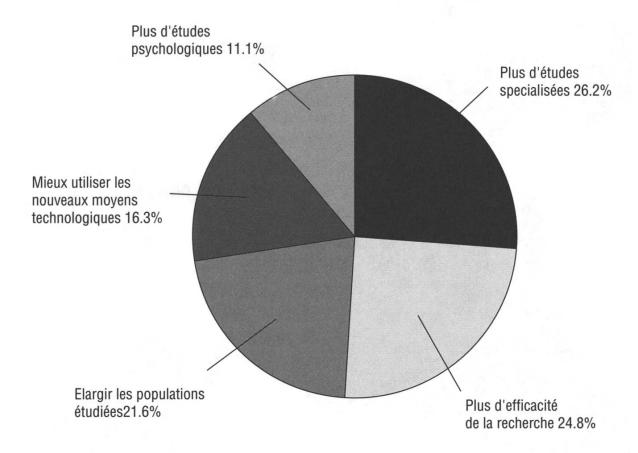


Figure 4 Quelles sont vos attentes de développements futurs de la criminologie en matière de recherche scientifique? (N = 153)

Dans son dernier ouvrage, la célèbre romancière PATRICIA CORNWELL n'est pas tendre à l'égard du «profiling» (2004, 67): «... le profilage psychologique n'a pas grand-chose à voir avec la psychologie et se réduit à des formules et des suppositions fondées sur des données vieilles de décennies. Le profilage, c'est de la propagande, et du marketing. C'est à la mode ... Le profilage moderne ne procède pas par raisonnement inductif, il n'est plus fondé sur des observations généralisables. Il est aussi spécieux et trompeur que la physiognomonie et l'anthropométrie – c'est-à-dire la croyance dangereuse et ridicule des siècles précédents selon laquelle les meurtriers ressemblent à des hommes des cavernes, et peuvent être identifiés, sans risque d'erreur, par la circonférence de leur crâne ou la longueur de leur bras.»

3.3 Attentes en matière d'actions sur le terrain

Il faut souligner ici les souhaits exprimés d'intensifier les actions de prévention (y compris la «prévision criminelle»), ainsi que de mieux faire connaître au public les données de la criminologie, de combattre les idées reçues et les stéréotypes (cf. Figure 5).

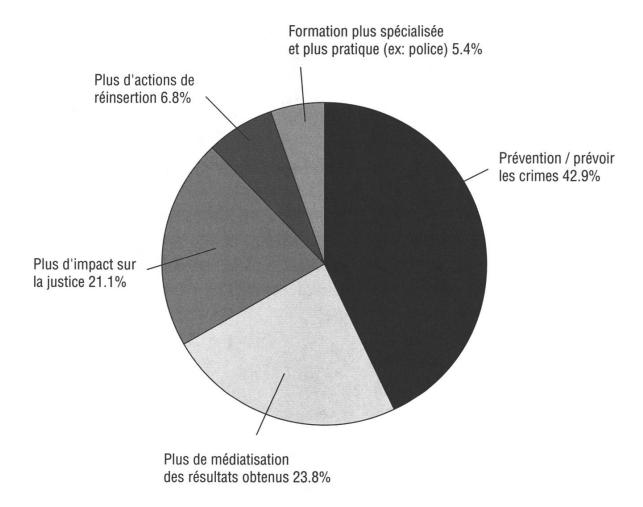


Figure 5 Quelles sont vos attentes de développements futurs de la criminologie en matière d'actions sur le terrain? (N = 147)

3.4 Attentes en matière d'orientation professionnelle

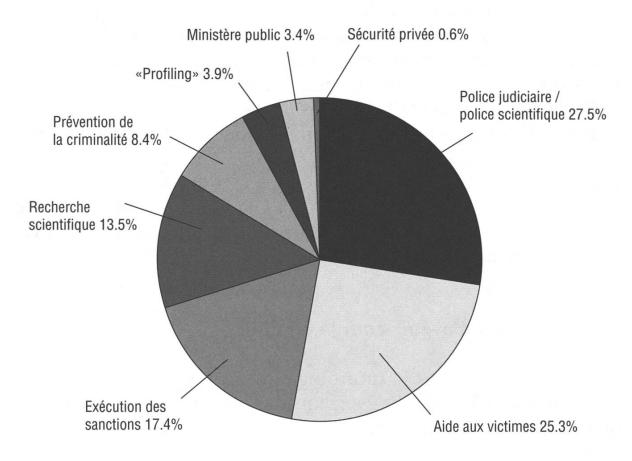


Figure 6 Quel domaine professionnel envisagez-vous en priorité? (N = 178)

Sur le plan des priorités d'orientations professionnelles futures, il est intéressant de relever ce qui suit:

- les domaines d'enquête policière, judiciaire (y compris le Ministère public) et de «profiling» viennent en tête des désirs de la jeune génération (en tout: 35% des priorités exprimées), plus particulièrement chez les hommes (38%) mais sans que ces domaines soient délaissés par les jeunes femmes (32,5%);
- ces dernières privilégient toutefois l'aide aux victimes (33% contre 15,5% des hommes);
- alors que la recherche scientifique en criminologie intéresse davantage les hommes (18% contre 10% des femmes);

- il n'est pas étonnant que les étudiants-es en sciences forensiques soient ceux qui sont les plus sûrs de leurs choix: 53% sont intéressés par les tâches de police scientifique et d'enquêtes judiciaires et 31,5% souhaitent pouvoir travailler à la recherche scientifique;
- les étudiants-es en droit envisagent prioritairement aussi bien l'aide aux victimes (31%) que le domaine de l'exécution des sanctions (31%), avec un intérêt moins marqué pour les enquêtes policières et judiciaires (25%);
- enfin, les étudiants-es en psychologie mettent au même rang de priorité l'aide aux victimes (36,5%), la police scientifique et le *«profiling»* (36,5% en tout) et sont les plus intéressés par la prévention de la criminalité (12%).

4 Scénarios d'avenir pour la criminologie

Sans nous lancer dans la futurologie (encore moins l'astrologie), nous aimerions évoquer brièvement trois scénarios d'évolution possible de la criminologie au cours des décennies à venir.

4.1. L'implosion

Dans cette 1ère hypothèse, la criminologie, sollicitée de toutes parts sur la gestion des risques et les problèmes de sécurité, surchargée de demandes d'expertises et d'interventions, victime par conséquent d'un succès trop rapide et d'une amplitude telle qu'elle n'est pas apte à le maîtriser, est menacée d'implosion, d'écroulement sur ellemême, de perte de vitalité et de sens par suffocation ...

4.2 L'explosion

Dans cette 2^{ème} hypothèse, ce sont aussi bien, à l'interne, ses propres subdivisions et hyper-spécialisations, hétérogènes et hétéroclites,

qu'à l'externe, la concurrence et les compétences pointues développées par des disciplines scientifiques à l'identité plus forte (par exemple: génétique, informatique, économie, écologie, droit), qui menacent de faire éclater, voire disparaître complètement la criminologie ...

«Un congrès ‹criminologique› se déroule en l'an 2018 ... (mais) le terme ‹criminologie› est tombé en désuétude. Les ‹keynote speakers› sont un professeur de génétique légale, un expert judiciaire en informatique, un professeur spécialisé en droits de l'homme, un professeur d'éthique des entreprises, un professeur d'architecture préventive, un professeur en expertise comptable judiciaire, un professeur de sécurité des entreprises, un professeur en assurances actuarielles et, la crème des crèmes, des gestionnaires d'entreprises (‹risk managers›) et de la science de l'organisation (gestionnaire des ressources humaines).» (HOOGENBOOM, cité par PONSAERS, 2002, 210-211).

4.3 L'intégration

Dans cette 3ème hypothèse (positive), les divers milieux de la criminologie (formation, recherche, intervention, associations), tirant le meilleur parti du succès actuel de la criminologie, collaborent à son renforcement et à sa solidification, en œuvrant à l'intégration, sous l'étiquette unificatrice de «criminologie» («integrative criminology» ou criminologie intégrée par complémentarités¹⁹):

- des courants et modèles théoriques,
- des démarches méthodologiques et empiriques,
- des formations,
- et des professionnalisations: bases éthiques, conceptuelles et méthodes d'actions professionnelles des «criminologues dans la cité».²⁰

^{19 «}In der Integration der verschiedenen Erwartungshaltungen besteht eine langfristige und schwierige Aufgabe der Kriminologie» (KAISER, 1975, 19).

²⁰ Cf. notamment: E. FATTAH (1998) et T. PITCH (2003).

4.4 La criminologie en 2050?

Les étudiants et étudiantes d'aujourd'hui, malgré la difficulté de la question, font preuve de réalisme et de lucidité. Leur absence de rêve(s) est un miroir cru de notre société, comme le démontrent les avis et la Figure 7 ci-dessous.

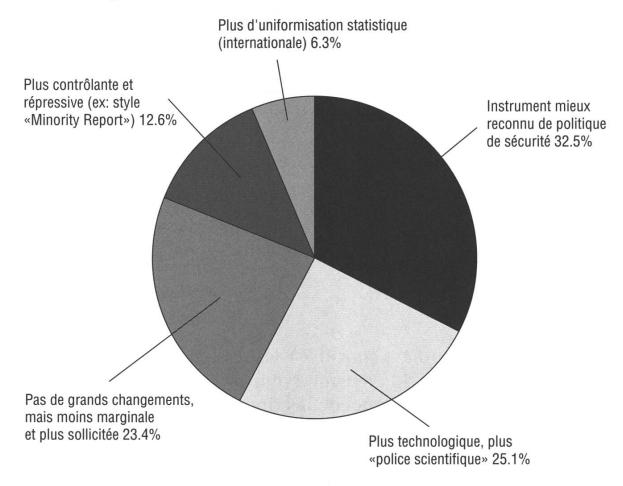


Figure 7 Comment envisagez-vous la criminologie en 2050? (N = 184)

La criminologie en 2050? «Dans le genre de «Minority Report»: beaucoup trop répressive!»

Une étudiante (Cours de criminologie, Université Genève, novembre 2003). Die Kriminologie im Jahre 2050? «Noch mehr Kriminalität wegen Arm-Reich Konflikte!»

Eine Studierende (in der Vorlesung Kriminologie, Universität Bern, November 2003).

«On peut imaginer qu'en 2050, il y aura un criminologue pour deux criminels ...»

Un étudiant (Cours de criminologie, Université de Lausanne, novembre 2003).

«Jeder ist registriert. Identifiziert ist er nach wenigen Minuten ...» Ein Studierender (in der Vorlesung Kriminologie, Universität Freiburg, November 2003).

5 Conclusion

On ne peut pas construire l'avenir sans racines ni références solides. Le Groupe suisse de criminologie a eu la chance, au début des années 1970, de pouvoir compter sur des pionniers visionnaires.

Lors du 2^{ème} colloque que le GSC-SAK a organisé en 1974 («Neue Perspektiven in der Kriminologie – Nouvelles perspectives en criminologie»), le Prof. G. Kaiser a plaidé pour l'institutionnalisation et la professionnalisation de la criminologie, pour créer des filières de formation spécifiques et des centres de recherche et pour augmenter les moyens publics en leur faveur. Si la criminologie est légitimée à réclamer ces soutiens, disait le Prof. Kaiser, c'est parce que la criminalité va devenir l'un des problèmes les plus importants des sociétés modernes, en particulier du point de vue de leur sécurité intérieure. Quelle belle lucidité!

Le Canada nous fournit une très bonne illustration de cet esprit de développement et de solidification de la criminologie grâce à des soutiens continus (à la fois financiers et de débouchés professionnels) fournis par les gouvernements fédéral (Ottawa) et provinciaux

[«]Soll der kriminologische Forschungsertrag gesteigert werden, so ist eine bessere Koordination in kriminologischer Forschung sowohl auf nationaler wie internationaler Ebene erforderlich... In diese Richtung zielt auch die Forderung nach weiterer Institutionalisierung und Professionalisierung in der Kriminologie ... Nicht zuletzt ist die Forderung nach Erhöhung der Forschungsmittel wichtig. Kriminalität hat bezüglich der inneren Sicherheit einen besonderen Stellenwert erlangt. Kriminalität wird ... als eines der wichtigsten Probleme der modernen Industriegesellschaft angesehen. Insoweit hat die Kriminologie einen berechtigten Anspruch auf Unterstützung, da sie die wissenschaftlichen Grundlagen für eine adäquate Problemlösung liefert oder doch liefern kann.» (KAISER, 1975, 26–27)

(au Québec en particulier). Depuis 1960, plus de 40 ans de présence forte de la criminologie et des criminologues ont permis selon Normandeau (2001, 908) d'élargir «le corridor de la tolérance» face aux êtres et aux comportements criminels. Comme président actuel du Groupe suisse de criminologie, c'est ce que nous pouvons souhaiter le plus vivement, au moins pour les 50 prochaines années ... Mais comme enseignant et chercheur (donc toujours un peu sceptique et critique), nous avons certains doutes, à la fois quant à la juste perception par la classe politique de l'utilité de la criminologie et des criminologues et aussi quant au «bon usage» (là est toute la question!) de leurs moyens et de leur pouvoir par les criminologues euxmêmes.

Annexe

Tableau 1 Nombre d'étudiants ayant répondu au questionnaire en novembre 2003

Universités:	En tout	Femmes	Hommes	
Lausanne	169	96	73	
	(55.5%)	(57%)	(43%)	
Fribourg	56	36	20	
	(18.5%)	(64%)	(36%)	
Berne	52	28	24	
	(17%)	(54%)	(46%)	
Genève	28	20	8	
	(9%)	(71.5%)	(28.5%)	
Totaux	305	180	125	
	(100%)	(59%)	(41%)	

Tableau 2 Etudiants ayant répondu au questionnaire, par universités et par types d'études en cours (N = 259) ou déjà achevées (études postgrade, N = 39)

Univer- sités:	Droit	Sciences foren- siques	Psycho- logie	Pédago- gie	Philoso- phie et lettres	HEC et sc. poli- tiques	Post- grade	Totaux
Lausanne	98 32.9%	54 18.1%	11 3.7%	4 1.3%	1 0.3%	1 0.3%	[39] 13%	169 56.7%
Fribourg	45 15.1%	0	0	3 1%	6 2%	1 0.3%	0	_55 18.5%
Berne	38 12.8%	0	8 2.7%	0	0	0	0	46 15.4%
Genève	10 3.4%	0	18 6%	0	0	0	0	28 9.4%
Totaux	191 64.1%	54 18.1%	37 12.4%	7 2.3%	7 2.3%	2 0.6%	[39] 13%	298 100%

Références bibliographiques

- AKERS R.L., *Criminological Theories*, Chicago, Fitzroy Dearborn Publ., 2nd Ed. 1999.
- ALBRECHT H.J., Kriminologie, in Kaiser G., Kerner H.J., Sack F., Schellhoss H. (Hrsg.), Kleines kriminologisches Wörterbuch, Heidelberg, C.F. Müller, 3. Aufl. 1993, 308–312.
- Bellot C., Morselli C., Tolérance zéro. Racines et enjeux, *Les politiques sociales*, nos 1-2, 2003, 4-11.
- CORNWELL P., Baton rouge, Paris, Calmann-Lévy, 2004.
- Cusson M., La criminologie développementale et la criminologie situationnelle: des théories complémentaires, *Annales internationales de criminologie*, vol. 41, 2003, 191–202.
- EISNER M., MANZONI P. (Hrsg.), Gewalt in der Schweiz, Chur/Zürich, Verlag Rüegger, 1998.
- FATTAH E.A., Quelques réflexions sur le rôle du criminologue dans la cité: hier, aujourd'hui et demain, in Kellens G., Lemaître A., op. cit., 1998, 47–63.
- HAESLER W.T. (Hrsg.), Neue Perspektiven in der Kriminologie Nouvelles perspectives en criminologie New Perspectives in Criminology, Zürich, Verlag der Fachvereine an de Schweizerischen Hochschulen, 1975.
- Kaiser G., *Aufgaben und Rolle der Kriminologie*, in Haesler W.T. (Hrsg.), op. cit., 1975, 13–28.
- KELLENS G., LEMAÎTRE A. (sous la direction de), Criminologie et société, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- KILLIAS M., Précis de criminologie, Berne, Stämpfli, 2ème éd. 2001.
- Kuhn A., Villetaz P., Willi-Jayet A., Willi F., Opinion publique et sévérité des juges / Öffentliche Meinung und Strenge der Richter, Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie Revue Suisse de Criminologie, 1, 2004, 23–32.
- Kunz K.L., Besozzi C. (Hrsg.), Soziale Reflexivität und qualitative Methodik. Zum Selbstverständnis der Kriminologie in der Spätmoderne, Bern, Haupt, 2003.

- McLaughlin E., Muncie J. (Eds.), *The Sage Dictionary of Criminology*, London, Sage Publications, 2001.
- MUCCHIELLI L., ROBERT PH. (sous la direction de), *Crime et sécurité*. *L'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 2002.
- NORMANDEAU A., La criminologie au Canada, Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2001, no 4, 901–911.
- PITCH T., Responsibility in criminology and the responsibility of criminologists, in Kunz K.L., Besozzi C. (Hrsg.), op. cit., 2003, 59–71.
- Ponsaers P., Ruggiero V., La criminalité économique et financière en Europe, Paris, L'Harmattan, 2002.
- QUELOZ N., Criminalité économique et criminalité organisée: comment les différencier? In BAUHOFER S., QUELOZ N., WYSS E. (Eds.), Wirtschaftskriminalität Criminalité économique, Chur/ Zürich, Verlag Rüegger, 1999, 17–50.
- QUELOZ N., BORGHI M., CESONI M.L., *Processus de corruption en Suisse*, Basel/Genève/München, Helbing & Lichtenhahn, 2000.
- Queloz N., Riklin F., de Sinner Ph., Buetikofer F., Senn A. (Eds.), Das Personal im Sanktionenvollzug: Auftrag und Herausforderung Les professionnels chargés de l'exécution des sanctions: quelles missions, quels défis?, Bern, Stämpfli Verlag, 2003.
- ROBERT C.N., KELLERHALS J., Les représentations sociales de la sanction pénale, Rapport scientifique au FNRS, Université de Genève, octobre 2001.
- SACK F., Akteursmodelle in den Sozialwissenschaften, in Kunz K.L., Besozzi C. (Hrsg.), op. cit., 2003, 73–117.
- SCHUMANN K.F., Ist der Traum von einer rationalen Kriminalpolitik ausgeträumt? in Kunz K.L., Besozzi C. (Hrsg.), op. cit., 2003, 189–211.
- SZABO D., LEBLANC M., OUIMET M., Orientations de la recherche criminologique au cours des années 1990, in LEBLANC M., OUIMET M., SZABO D. (sous la direction de), Traité de criminologie empirique, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 3ème édition, 2003, 5–12.